

La fiscalité de l'immobilier

PUBLIC VISE / PRÉREQUIS

Tout professionnel de l'immobilier ayant des connaissances générales en immobilier.

OBJECTIFS

- Connaître les bases de la fiscalité de l'immobilier

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique, étude de cas concrets et échanges avec le formateur dans une salle confortable (6 à 10 personnes)
- Support de formation en projection vidéo et/ou papier
- Questionnaire d'évaluation sur le déroulement de la formation et remise d'une attestation individuelle de formation

FORMATEUR

Denis LACROIX
Courtier en crédits et assurances, ancien directeur d'agence bancaire CIC EST

MODALITÉS

Date : 27 mars 2018
9h30 à 13h

Lieu : 2 rue Thomas Edison
67450 Mundolsheim
salle au 1^{er} étage

Durée : 3h30

Tarif : 95 € HT
soit 114 € TTC

Inscriptions : www.cfaimmo.fr

PROGRAMME

1. La déclaration 2042/2042C
2. La situation, les régimes
 - a) Situation
 - b) Régimes
3. Les différentes catégories de revenus
 - a) Salaire, BNC, BIC, BA
 - b) Revenus fonciers
 - c) Revenus mobiliers
4. Les plus-values
 - a) Plus-values immobilières
 - b) Plus-values mobilières
5. Les déductions
 - a) Abattements, frais réels
 - b) Pension alimentaire
 - c) CSG
 - d) Épargne retraite, Madelin
6. L'impôt sur le revenu
 - a) Le Revenu imposable
 - b) Les parts fiscales
 - c) Le quotient familial
 - d) L'impôt brut
7. Le barème progressif
 - a) Le taux d'imposition
 - b) La tranche marginale
 - c) Cadre
 - d) Avantages fiscaux
8. Les réductions d'impôts
9. Les crédits d'impôts
10. Le plafonnement global
11. L'IFI
12. Les prélèvements sociaux
13. La transmission, la succession
14. Les placements
15. L'assurance vie
16. L'assurance décès invalidité
17. Les financements
18. L'historique des lois
19. Les dispositifs à connaître
20. Annexe